



LE DÉPARTEMENT

COMMUNIQUE DE PRESSE

3 juillet 2023

AGRICULTURE : LE DÉPARTEMENT EN SOUTIEN DE LA FILIÈRE OVINE

Afin de conforter la filière ovine, le Département de la Drôme a prolongé son Plan départemental ovin pour la période 2023-2025. Ce soutien spécifique à la filière ovine (viande) vise notamment à améliorer les conditions de travail et permettre une meilleure rémunération des éleveurs.

Prédation lupine, renouvellement des générations, conditions de travail, isolement... la filière ovine fait face à des enjeux importants. Fortement engagé en faveur de l'agriculture avec sa stratégie *Agricole par nature*, le Département de la Drôme a reconduit et fait évoluer son soutien à la filière avec un nouveau plan départemental ovin. La Présidente du Conseil départemental, Marie-Pierre MOUTON et le vice-président chargé de l'attractivité, de l'économie, de l'emploi et de l'insertion, des politiques agricoles et alimentaires, du numérique et des fonds européens, Franck SOULIGNAC ont présenté ce dispositif sur l'exploitation d'Eric THEOLIER, à Divajeu, vendredi 30 juin, en présence du président de la Fédération départementale ovine (FDO), Frédéric GONTARD.

Des fragilités qui perdurent

Initié en 2016 dans un contexte de baisse importante du nombre d'élevages et le retour du loup, le plan départemental a été renouvelé une première fois en 2019. Depuis son lancement plus de 100 éleveurs ont été accompagnés avec des diagnostics et des aides à l'investissement, soit près de 40 % des élevages professionnels du territoire. Si la situation de la filière s'est légèrement améliorée, avec une stabilisation des effectifs, des enjeux perdurent autour de la protection des troupeaux, des conditions de travail, du changement climatique ou de l'émergence de maladies (Brucella Ovis, Border Deases). Face à ce constat, le Département a redéfini des objectifs en lien avec ses partenaires (Chambre d'agriculture, FDO, Coopérative Agneau Soleil, Association de développement de l'économie montagnarde, Groupement de défense sanitaire) et les acteurs du plan de filière régional. Le plan 2023-2025 vise notamment à développer la coopération entre éleveurs et avec les structures qui les accompagnent, donner les moyens aux éleveurs de pérenniser leurs élevages (gestion des chiens de troupeaux, sécurisation de la ressource alimentaire) et à favoriser les installations et les reprises d'exploitations.

Jusqu'à 10 000 € d'aides à l'investissement

Dans la continuité du plan précédent, les aides à l'investissement pour les équipements d'amélioration des conditions de travail, la gestion des troupeaux et l'autonomie alimentaire sont reconduites. L'aide au renouvellement des béliers contaminés par la Brucella Ovis et une aide à la construction de chenils sont créés spécifiquement pour répondre aux nouveaux enjeux. Le Département intervient à hauteur de 30 % des investissements, jusqu'à **10 000 €**, avec une bonification de 10 % pour les

élevages en bio ou situés en zone de montagne. Une intervention qui peut être bonifiée de 10 % supplémentaires pour des publics cibles (agriculteurs en difficulté, élevages peu productifs, installés depuis moins de cinq ans...). Grâce au plan, les éleveurs ovins ont également la possibilité de réaliser un diagnostic de situation et d'obtenir des conseils techniques personnalisés. Ces diagnostics seront réalisés par la chambre d'agriculture de la Drôme et la coopérative Agneau Soleil. La coordination du plan est confiée à la FDO.

« Une agriculture créatrice de valeur ajoutée »

Une enveloppe d'environ **55 000 €** par an sera consacrée à ce dispositif destiné à tous les élevages ovins viande de plus de 50 brebis du territoire. Pour la présidente du Conseil départemental, Marie-Pierre MOUTON : **« la filière ovine est particulièrement fragilisée par l'augmentation des attaques de loup. Le futur « plan loup », qui va être dévoilé prochainement, doit comporter des mesures fortes pour protéger nos élevages. Avec ce plan ovin, le Département contribue à la préservation de notre modèle d'agriculture. Une agriculture à taille humaine, créatrice de valeur ajoutée, qui permet aux agriculteurs d'exercer dans de bonnes conditions et de vivre dignement de leur travail. »**

En plus de ces aides du plan ovin, les éleveurs sont accompagnés par le Département avec plusieurs dispositifs : des aides à la transformation et à la commercialisation, au pastoralisme, à la prophylaxie animale, aides aux signes de qualité ou aux CUMA. Dans le cadre de la protection des troupeaux contre le loup, le Département a réalisé en 2022 une expérimentation pour l'entretien des clôtures électriques par des Ateliers et chantiers d'insertion (ACI), pour un budget de 255 000 €. Au total 35 km de clôtures ont été débroussaillées, au cours de 19 chantiers sur 15 fermes. Cette expérimentation a permis de mieux cerner les facteurs de réussite de tels chantiers et d'évaluer les besoins des éleveurs.